



**Département de la Sarthe - Ville d'ECOMMOY**  
Extrait du registre des arrêtés du maire

**Arrêté permanent n° 2026/085 du 2 avril 2026**

**Portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Claude DAVID, 8<sup>ème</sup> adjoint**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ECOMMOY,**

**Vu** l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

**Vu** le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire et des adjoints,

**Considérant** que Monsieur Claude DAVID a été élu 8<sup>ème</sup> adjoint,

**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 8<sup>ème</sup> adjoint,

---

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Il est donné délégation de fonction à Monsieur **Claude DAVID, 8<sup>ème</sup> adjoint**, pour exercer les attributions suivantes :

**1-Bâtiments et services techniques :**

- Suivi de l'ensemble des bâtiments et des logements loués et à vendre : entretien général, maintenance, travaux.
- Gestion du matériel communal
- Gestion des Services Techniques

**2- Organisation des cérémonies commémoratives**

**3- Illuminations festives**

**4- Représentation de la Commune aux Commissions de sécurité et accessibilité**

**Article 2 :**

En cas d'empêchement ou d'absence de Madame Céline LETENNEUR, Monsieur Claude DAVID se voit confier les délégations de fonctions relatives à **l'organisation des fêtes et cérémonies** :

- Planifier, organiser les manifestations d'initiative municipale

En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Patrick PINCHAULT, Monsieur Claude DAVID se voit confier les délégations de fonctions relatives à **l'éclairage public** :

- Gestion du réseau de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse des feux tricolores.

**Article 3 :**

Pour application des dispositions portées aux articles 1<sup>er</sup> et 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à cet effet pour signer :

- ✓ Tous documents administratifs
- ✓ Les documents comptables suivants, pour le fonctionnement et l'investissement :
  - Engagement de la dépense (signature de devis, contrats, bons de commande) dans la limite de 3000 euros par engagement,
  - Certification du service fait et liquidation des dépenses.

**Article 4 :**

Délégation est donnée à Monsieur Claude DAVID pour prendre les mesures provisoires nécessaires, notamment la signature des arrêtés, à l'encontre des personnes atteintes de troubles mentaux dont l'état pourrait compromettre la morale publique, leur sécurité ou la sécurité des personnes et la conservation des propriétés.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera :

- transmise à Monsieur le Préfet de la Sarthe
- notifiée à l'intéressé
- publiée sur le site internet de la commune.

*Remis en main propre  
le 13 Avril 2026*



Fait à Écommoy, le 2 avril 2026

**Sébastien GOUHIER**  
**Maire d'ÉCOMMOY**

